



Aide cdd refus de rupture conventionnelle

Par **mani41100**, le **01/08/2010 à 12:49**

Bonjour, j'ai 23 ans j'ai besoin d'aide personnes d'autres peu m'aider je fais appel au internaute. Je travailler dernièrement dans un lycée agricole depuis le 4 janvier 2010 en homme de maintenance CDD de 1 ans .Peu de mois après des problème son apparue de la par des autre employeur mon style de personnalité de la ville n'était pas vraiment compatible avec ces personnes de milieu rurale limite du racisme et des commentaire peu appréciable du fais des mes origine maghrébine . Donc le 18 juin mon patron me prend dans son bureau pour me faire par de mon inadaptation envers équipe alors que pour ma par je pense avoir fais ce que j'avais au travail j'ai toujours était polie envers ces personne.

Il me propose une rupture conventionnelle et d'être en congé immédiatement jusqu'à date de réponse et mon attestation assedic a la clé de cette rupture que j'accepte donc nous avons effectuer le rendez-vous a cette effet , 15 jour après une réponse " la personne présente de la mairie n'était pas dans les liste prévue a cette effet " le maire de la commune était la ce jour la. Donc nous avons recommencer la demande avec la personne prévue pour ce qui nous reconduit au 21 juillet .Je reçois la lettre réponse de la DDTEFP rupture "réponse impossible a ce jour sous contrat CDD "donc je suis surpris je vais a pole emploi il me dise que c impossible en CDD . Donc je rappel le patron qui me propose un rdv le 28 pour signer une nouvel feuille de rupture accord a accord et de me passer mon attestation assedic pour percevoir mes droit chômage.

Et la j'arrive probleme informatique sois disen donc pas attestation possible il me promet d'envoyer aussi vite que possible ... et me sort le papier de rupture le texte était bien tourner en gros cetait une lettre de démission de ma par que j'ai immédiatement refuser de signer je suis aller a poleemploi qui ma dit que je n'aurer aucun droit au allocation chômage de cette façon c'est une démission clair .Depuis le 28 établissement et en vacance .A ce jour je n'est plus aucune ressource mon compte en banque et a découvert a cause de sa vue que je n'est plus travailler depuis le 18 juin. Sachent qu'il ma fais me déplacer 5 fois pour rien. j'ai pris rdv CGT mes je dois attendre 4 jour encore.

Il fais trainer et lui a un salaire moi non comment résoudre cette situation svp.

Me doit t'il de argent ? j'ai perçu 2 semaine de salaire pour juin rien d'autre depuis et il ma dit que je n'aurai pas de fiche de paye pour juillet vue que je n'es